

Compte rendu de l'Assemblée Générale de la SHMESP
Sorbonne amphithéâtre Turgot
22.10.2016

Sont excusés Marie-France Auzépy ; Michel Balard ; Sébastien Barret ; Alexandra Beauchamp ; Paul Bertrand ; Michel Bochaca ; Marie Bouhaïk-Gironès ; Guido Castelnovo ; Isabelle Chabot ; Martine Charageat ; Caroline Chevalier-Royet ; Elisabeth Crouzet-Pavan ; Florent Cygler ; Christiane Deluz ; Antoine Destemberg ; Sylvie Duval ; Sébastien Fray ; Alban Gautier ; Monique Goulet ; Agnès Graceffa ; Thomas Granier ; Xavier Hélary ; Isabelle Heullant-Donat ; Jean-Philippe Juchs ; Odile Kammerer ; Thierry Kouamé ; Klaus Krönert ; Émilie Kurdziel ; Claire Lamy ; Daniel Le Blévec ; Régine Le Jan ; Jean-Loup Lemaître ; Bruno Lemesle ; Roberte Lentsch ; Sandrine Lerou ; Éric Limousin ; Élisabeth Lorans ; Serge Lusignan ; Laurent Macé ; Eliana Magnani ; Anne Massoni ; Jean-Michel Matz ; Florian Mazel ; François Menant ; Denis Menjot ; Françoise Michaud-Fréjaville ; Pascal Montaubin ; Dominic Moreau ; Elisabeth Mornet ; Xavier Nadrigny ; Sylvain Parent ; Hannelore Pepke ; Denyse Riche ; Alain Saint-Denis ; Emmanuelle Santinelli ; Pierre Savy ; Jean-Claude Schmitt ; Philippe Sénac ; Juliette Sibon ; Andreas Sohn ; Huguette Taviani-Carozzi ; Isabelle Theiller ; Jacky Theurot ; Claire Tignolet ; Jean Verdon ; Laurent Vissière.

La Présidente ouvre la réunion face à une assistance nombreuse. Elle présente les excuses de Sylvain Parent (secrétaire adjoint) et Antoine Destemberg (trésorier adjoint), tous deux retenus par des obligations familiales.

Elle explique ensuite le déroulement de la journée, et les raisons pour lesquelles le comité n'est pas réuni avant l'Assemblée générale comme à l'habitude. L'AG doit en effet d'abord élire le nouveau comité, qui est lui-même destiné à élire le nouveau bureau. Elle rappelle les dates auxquelles ont été votés les nouveaux statuts puis le nouveau règlement intérieur, et indique que les textes peuvent être consultés sur le site de la Société.

Le nombre d'élus au comité passe de 82 à 66 membres notamment parce que les anciens membres du bureau ne sont plus versés dans le comité comme c'était la coutume : seuls les représentants des institutions sont maintenant membres du comité. Le CNRS a 2 représentants (en plus de l'IRHT).

La liste des candidats au comité est distribuée. Aucune candidature n'a été reçue pour Versailles-Saint-Quentin ni pour les Antilles. L'assemblée générale se prononce (par vote unanime à main levée) pour le vote à main levée de la liste générale.

La liste générale des candidats au comité est votée à l'unanimité par l'AG (*liste présentée à la suite de ce compte-rendu*).

La présidente rappelle que le comité se réunit au moins deux fois par an.

La secrétaire générale présente aux membres du comité (en la présence exceptionnelle de toute l'assemblée générale) les collègues nouvellement élus. Ceux qui sont présents donnent une rapide présentation de leur champ de recherches.

Ont été élus à la fonction de maître de conférences Laurence Leleu (Artois), Claire Lamy (Paris-Sorbonne, mutation), Alessio Sopracasa (Paris-Sorbonne), Émilie Kurdziel (Poitiers) ; à la fonction de Professeur des Universités Charles Mériaux (Lille), Sophie Métivier (Paris1), Olivier Richard (Strasbourg), Laurent Macé (Toulouse) ; à la fonction

de CR2 Quentin Devers (Crcao), Ingrid Houssaye (Orient et Méditerranée), Matthieu Terrier (LEM) ; à la fonction de DR2 Benoît Grévin (Lamop).

La liste des demandes d'associés et d'associés temporaires est avalisée à l'unanimité par les membres du comité puis par l'assemblée générale.

Les nouveaux associés sont Arnaud Baudin, Hélène Bernier-Farella, Jean-Luc Bonnaud, Thierry Buquet, Delphine Hanquiez, Xavier Nadrigny, Clément Onimus.

Les nouveaux membres associés temporaires sont Eva Collet, Cyprien Henry, Jean-René Ladurée, Aymeric Landot, Thomas Ledru, Fabien Paquet.

La présidente évoque ensuite les collègues, membres de la Société ou proches des médiévistes français, décédés depuis la dernière Assemblée générale d'automne. Elle rappelle que nous ont quittés Christophe Rivière, Maurice Berthe, Girolamo Arnaldi, Christian Lauranson-Rosaz, Otto-Gerhard Oexle, Pierre Gasnault, Tahar Mansouri. Elle s'attarde en particulier sur la figure de Joseph Decaëns, maître de conférences honoraire à Caen, ancien directeur du CRAM, qui est décédé quelques jours avant l'assemblée de la Société, le 16 octobre 2016.

L'assemblée respecte une minute de silence en souvenir des collègues disparus.

La présidente présente ensuite le **rapport d'activité des trois années d'exercice du bureau** qu'elle a présidé.

Elle évoque tout d'abord la réforme des statuts qui a été menée à bien et remercie en particulier la trentaine de collègues qui ont participé au groupe de travail piloté par Philippe Jansen et Joël Chandelier. Cette réforme a permis de donner une assise plus solide à la société.

Une information régulière est fournie grâce aux envois effectués par mails mais aussi grâce au site internet de la Société. La présidente rappelle qu'il est nécessaire que les sociétaires signalent tout changement d'adresse mail ou tout problème rencontré pour la réception des messages de la Société afin d'assurer la bonne transmission des informations. Les informations doivent être transmises de préférence sous forme de document Word pour la confection de la lettre d'information mensuelle. Le site web, régulièrement mis à jour et abondé, mériterait sans doute d'être davantage utilisé par les sociétaires. Plusieurs collègues étrangers ont par ailleurs fait savoir qu'ils consultaient la bibliographie mise en ligne par la Société. Il est rappelé aux collègues que, pour maintenir son intérêt, il est nécessaire qu'ils insèrent les références de leurs articles et de leurs autres publications.

La société a tenu trois congrès depuis l'automne 2013 : les congrès de Lorraine, Montpellier et Arras. La présidente rappelle qu'un comité scientifique est constitué avant tout congrès. Il réunit certains membres du bureau et surtout, en majorité, des collègues choisis en accord avec le comité d'organisation locale. Le conseil scientifique du congrès de Rennes va d'ailleurs bientôt être constitué.

La présidente dit aussi sa satisfaction en ce qui concerne les publications de la société, qui ont paru avec une grande régularité et ont été de haute tenue.

En 2015, pour la première fois, la Société a proposé l'organisation d'une table ronde aux semaines de Blois, expérience qui a été renouvelée en 2016.

En ce qui concerne l'enseignement, la Société s'est efforcée de défendre les concours, notamment par le biais de rencontres de la présidente (ou un des vice-présidents) avec

les présidents du concours et avec les instances ministérielles, en coordination avec les trois autres sociétés d'enseignants du supérieur.

La Société a d'ailleurs été utile en la matière, en contribuant à maintenir un programme au CAPES d'histoire, calqué pour partie sur celui de l'agrégation.

La Société participe à la commission universitaire de l'APHG.

Dans le cadre de ce lien avec l'APHG est née l'idée d'un questionnaire à faire compléter par les L1, élaboré par Elodie Lecuppre-Desjardin (ce projet a été présenté lors de l'Assemblée tenue en mai à Arras). Les résultats des questionnaires qui ont déjà été transmis à Élodie Lecuppre-Desjardin seront mis sur le site de la Société prochainement.

La société s'est particulièrement attachée à encourager les jeunes chercheurs. Le paiement des cotisations permet notamment de proposer des bourses en grand nombre pour permettre leur participation aux congrès.

La situation des jeunes docteurs dans le secondaire est une préoccupation constante. Le courrier rédigé à ce sujet par Fanny Madeline et Amélie De La Heras a été envoyé avec le soutien de la Société et des trois autres associations d'historiens du supérieur au ministère mais n'a pas reçu de réponse.

La coopération avec les autres sociétés d'historiens du supérieur a été sans cesse entretenue et plusieurs réflexions et actions ont été lancées en commun, notamment à propos des concours, de l'agrégation réservée aux docteurs ou du suivi de carrière. À ce sujet, la Présidente note que les maîtres de conférences titulaires d'une HDR sont une bonne trentaine. Dans certaines universités, tous les MCF sont titulaires d'une HDR. De trop nombreux postes de professeurs ne sont pas pourvus. Elle ajoute encore qu'elle a été saisie de cas qu'elle juge inadmissibles où on demande à des ATER d'assurer les cours de concours.

Un autre chantier a été lancé par Valérie Toureille, qui a mené une enquête auprès des médiévistes dans le cadre de sa participation au groupe de réflexion lancé par le ministère sur la parité hommes/femmes. Un texte va être mis sur le site dans les jours qui viennent.

En guise de conclusion, un grand nombre de sociétaires ont participé à l'action de la Société, au-delà du bureau, et la Présidente profite de ce dernier discours pour les en remercier. Elle rappelle que le bureau a été uni, désintéressé et solidaire, et qu'elle a tenu à travailler à l'unisson avec les vice-présidents. Elle remercie tour à tour chacun des membres du bureau personnellement en rappelant quelles sont les tâches de chaque poste du bureau de la Société. Elle souligne l'importance de la lettre de la Société dont se charge le secrétariat. Le travail de publication représente une lourde charge pour assurer la parution rapide des volumes issus des congrès. Les auteurs des articles sont appelés à rendre les articles dans l'état le plus net possible afin de faciliter la tâche. La présidente rappelle par ailleurs que les participants aux congrès s'engagent à publier des articles.

Le trésorier, Alexis Grélois, présente le **rapport financier**. Deux commissaires aux comptes se proposent : Annick Peters-Custot et Marlène Hélias-Baron.

Le budget est quasiment équilibré, puisqu'il présente un déficit de 61 euros. Les caisses sont légèrement au-dessus de ce qu'elles étaient il y a trois ans. Les bourses données aux jeunes chercheurs représentent un tiers des dépenses. L'autre poste de dépense

important est l'annuaire (un changement d'imprimeur a cependant permis d'économiser 30% par rapport à l'ancien).

Le budget prévisionnel envisage des frais de publication plus importants.

Le trésorier propose de **reconduire les cotisations actuelles (25 euros pour les sociétaires et les associés ; 20 euros pour les membres associés temporaires)** : l'assemblée générale accepte à l'unanimité. Il fait le bilan de ses 6 années d'exercice : sa grande satisfaction est que les bourses aient progressé (3/4 pour les doctorants et jeunes docteurs, 1/4 pour les jeunes maîtres de conférences). En ce qui concerne le congrès de Leeds, la Société a ajouté chaque année des bourses pour les jeunes chercheurs à celles que les organisateurs du congrès (International Medieval Congress) proposent aux MCF et aux CR via la Société.

Les budgets des congrès ont été contenus dans des proportions raisonnables au vu des conditions financières actuelles. Auparavant, les budgets des congrès pouvaient s'élever à 25 ou 30 000 euros, mais ils ne peuvent désormais plus être aussi élevés car les institutions locales n'abondent plus. Actuellement, les congrès ont en moyenne un budget global d'environ 12000 euros.

Les chèques, notamment cette année, ont parfois été encaissés avec retard : ceci est dû à la difficulté matérielle à accomplir cette tâche, très chronophage.

Une baisse du nombre des cotisants est constatée. En 2012, la Société comptait environ 550 cotisants contre environ 420 aujourd'hui (cotisations 2016, payées à l'automne 2015). Il faut noter cependant que des variations importantes distinguent les années courantes de celles où le paiement de la cotisation est lié à l'obtention de l'annuaire ou à l'élection du bureau. Certaines pertes sont cependant plus structurelles. Les pertes les plus importantes concernent les jeunes et les retraités, ce qui donne à réflexion, surtout en ce qui concerne les jeunes, touchés par le découragement.

Le quitus est voté à l'unanimité

La question des **congrès** est ensuite abordée.

La présidente félicite les collègues d'Arras pour la grande réussite du congrès qui s'est tenu dans leur université, assurée par la nouveauté du sujet, la qualité des interventions, comme celle des visites.

Julien Loiseau présente ensuite le congrès qui doit se tenir à **Jérusalem du 4 au 7 mai 2017**.

Le dispositif repose sur un partenariat avec le Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ), et se déroulera dans trois lieux différents. Ceci permettra de travailler successivement avec les collègues israéliens et palestiniens. Le thème du congrès est « Les vivants et les morts dans les sociétés médiévales ». Il permet de couvrir des aires culturelles distinctes, mais aussi de faire une grande place à l'archéologie. Julien Loiseau et Michel Lauwers feront le rapport introductif et Jean-Claude Schmitt donnera la conclusion.

Un grand nombre de propositions est parvenu à la Société : 45, c'est-à-dire le plus grand nombre reçu pour un congrès. 22 propositions ont été retenues.

Les frais d'inscription s'élèvent à 75 euros. 25 euros doivent y être ajoutés par ceux qui participeront à l'excursion. Tous les repas et le banquet sont ainsi pris en compte, sauf le dîner du vendredi soir. Les congressistes visiteront la vieille ville de Jérusalem, puis le dimanche sera consacré à la remontée de la vallée du Jourdain. Le retour devra être prévu le lundi 8 mai pour ceux qui font l'excursion (tous les détails se trouvent dans le dossier

transmis pour l'inscription au congrès : **les inscriptions doivent parvenir à Alexis Grélois avant le 30 novembre 2016**).

Julien Loiseau donne ensuite une série de détails pratiques. Il conseille de prendre dès maintenant les billets d'avion afin de les obtenir au meilleur prix. Le visa est délivré à l'arrivée (un petit papillon qu'il ne faut pas perdre avant le retour en France). Un passeport biométrique n'est pas nécessaire. Il est nécessaire en revanche de demander un nouveau passeport si le passeport actuel porte la marque du passage dans certains pays listés dans le guide envoyé pour l'inscription. Cette demande ne pose pas de problème si on la motive à la préfecture par l'incompatibilité d'un départ en Israël. Il faut être attentif à avoir un passeport qui est encore valable 6 mois après le départ. Julien Loiseau évoque ensuite les demandes de réservations d'hôtel et la possibilité de loger à la Maison d'Abraham (la plus belle vue sur la Vieille Ville, et le prix le plus bas possible, la maison étant gérée par le Secours catholique). Une pré-réservation de 70 places a été faite par le CFRJ, essentiellement en chambre double : il faudra trouver des binômes. D'autres petits bâtiments y permettent d'être à 5, à 18 euros par nuit. Le transport de Tel Aviv à Jérusalem prend $\frac{3}{4}$ d'heures. Ceux qui seront logés à la Maison d'Abraham seront transportés par des taxis collectifs.

Octobre est un mois de tensions saisonnières en raison des fêtes juives, mais le calendrier choisi pour le congrès devrait permettre d'éviter toutes les fêtes ou tensions de part et d'autre, d'autant que cela permet ainsi que les collègues israéliens et palestiniens participent.

Emmanuel Grélois présente ensuite le **projet de Rennes** pour le congrès qui aura lieu du 16 au 19 ou du 23 au 26 mai 2018.

Le thème en sera : « les contestations au Moyen Âge, de la dissidence à la révolte ». Il ne concerne pas simplement le politique, mais aussi les domaines intellectuel, urbain, paysan, nobiliaire, et les contestations dans les familles, les communautés, notamment celles internes aux communautés ecclésiastiques. Le comité scientifique est en cours de constitution. Au printemps prochain, la ligne à grande vitesse sera terminée (1h25 de Paris ; 3h50 de Lyon ; 3h20 de Lille). L'assemblée générale vote sur le thème proposé, qui est accepté à l'unanimité.

Des propositions sont faites ensuite pour les **congrès suivants**.

Pierre Monnet propose **pour 2019 un congrès à Francfort** sur le thème « Parler et chanter : la voix au Moyen Âge ».

Il en profite pour revenir d'abord sur l'histoire de son institution, depuis la MHFA présente de 1977 à 2009 à Göttingen, avant une transformation et un déménagement à Francfort. En 2015, le budget a été divisé par trois et les postes attachés à l'institution ont été supprimés, notamment celui du directeur : mais deux institutions ont permis de sauver la situation en proposant une aide, l'université de Francfort et l'EHESS.

Un nouveau nom a été donné à l'institution : l'Institut Franco-Allemand de sciences historiques et sociales (IFRA-SHS). Il s'agit d'une équipe franco-allemande, qui dépasse l'histoire pour s'étendre à d'autres sciences sociales, l'histoire du droit en particulier.

20 ans après le congrès de 1999 à Göttingen donc, Francfort pourrait accueillir un congrès faisant appel à la littérature, l'anthropologie, mais aussi à la musicologie, en abordant l'oralité et pas seulement l'écrit qui été largement étudié ces dernières années. L'acoustique, l'architecture et le décor sont importants. La question de la poésie orale serait à profit remise à l'examen critique. Seront convoqués le théâtre et la prédication, pour la performance orale, l'autorité de la voix, la liturgie, la dictée, mais aussi la

corporalité, la gestualité, le silence seront invoqués. Y a-t-il un régime de l'oralité ? La question du serment et du parjure, celle des accents et celle de la perturbation de la voix pourront aussi être évoquées.

Francfort est à 3h40 de Paris avec 5 aller-retours ; Strasbourg, Marseille et Lyon sont reliés directement en train et Francfort dispose du deuxième aéroport européen.

L'université est une université moderne, dans un cadre historique (IGFarben).

Les excursions pourraient mener à Lorsch, voire à Spire et ses tombeaux des empereurs saliens. Le calendrier des foires devra être évité pour les hôtels (accessibles facilement à partir de 80 euros).

L'assemblée générale vote à l'unanimité l'acceptation du thème.

Deux autres propositions ont déjà été transmises au bureau. Les jeunes collègues du Réseau français des médiévistes (Bruxelles) proposent « Modèles, réseaux et échanges curiaux au Moyen Âge » (pour 2020 ?). Claude Denjean et ses collègues A. Catafau et C. de Barrau à Perpignan proposent quant à eux « Définir la frontière » en lien avec des collègues et institutions espagnols (2020 ou 2021 ?).

John Tolan fait une nouvelle **proposition au nom de Nantes** pour prendre rang, les questions de droit et de justice seraient au programme, notamment la personnalité des lois d'un point de vue théorique et pratique. Le statut des minorités religieuses serait pris en compte, mais aussi les questions ethniques ou territoriales, les conflits de juridiction, etc. Nantes dispose d'amphithéâtres importants et de partenariats avec le château des ducs de Bretagne ou encore le bâtiment de LU, où sont proposées des conférences grand public (jusqu'à 500 personnes). Le congrès pourrait s'accompagner d'une conférence de ce type.

Laurent Jégou évoque **les publications**.

Il note qu'il a pris un grand plaisir à ce travail malgré la lourdeur de la tâche. Le congrès de Montpellier vient de paraître et Laurent Jégou remercie les auteurs et les membres du conseil scientifique dont certains ont beaucoup travaillé, ainsi que l'expert choisi pour reconfigurer le volume. Il remercie aussi Thomas Granier qui a été essentiel à Montpellier. Les volumes souscrits sont distribués à la fin de la matinée et quelques volumes supplémentaires ont pu être souscrits au dernier moment.

Un tuilage sera assuré pour la publication du **volume d'Arras : la remise des textes a été fixée au premier novembre** comme chaque année. La publication 18 mois après la tenue du colloque oblige au respect d'un calendrier strict.

Elodie Lecuppre-Desjardin et Julie Claustre présentent le **bilan du CNU**.

Elles évoquent tout d'abord la session de qualification de janvier. 339 dossiers ont été présentés contre 337 l'an dernier (303 MCF contre 283 l'an dernier) (36 de PR contre 47 l'an dernier).

Elodie Lecuppre rappelle le fonctionnement général de la procédure de qualification et souligne que la non-qualification est toujours le résultat d'un examen collectif. Les deux rapports sont faits l'un par un médiéviste, l'autre par un antiquisant. Parmi les critères retenus, il ne faut pas oublier le fait que le CNU qualifie à la fonction d'enseignant chercheur : la dimension pédagogique est donc essentielle. Il ne s'agit pas de labelliser une recherche. Elle souligne que les données qui touchent des dossiers personnels doivent rester confidentielles, et les rumeurs doivent être le moins possible véhiculées et

écoutées. E. Lecuppre Desjardin rappelle que 339 dossiers ont été traités en 5 jours : ceci implique que quelques erreurs ne peuvent être évitées, mais elle affirme que cela ne dépasse pas 1% de la cohorte examinée. De plus, une mémoire des dossiers permet de revenir sur les cas qui auraient posé problème à la session suivante. Les dossiers sont traités par ordre alphabétique, et pas en séparant médiévale et ancienne. Elle donne ensuite les résultats de qualification : Hist. ancienne : PR 54%, MCF 56% ; Hist. médiévale : PR 79% ; MCF 59%. Julie Claustre souligne que la commission donne une grande attention à la thèse elle-même et a constaté qu'il existe parfois de grandes divergences entre la thèse et les rapports de soutenance. Un TD donné durant un semestre suffit pour que la commission considère qu'il y a une expérience d'enseignement

La session de printemps (mai) consacrée à la gestion des carrières est ensuite abordée. Il est rappelé qu'il s'agit essentiellement de gérer la pénurie pour les PEDR, CRCT, et promotions. Les quotas des notations sont : A 20% ; B 30% ; C 50% ; D= irrecevable. La note finale n'est pas la moyenne des quatre notes données pour chaque compétence évaluée, mais reflète la valeur globale du dossier. Pour faire monter les nombres de reçus par les jeux des quotas, il est nécessaire que les collègues déposent de nombreux dossiers, mais des dossiers mûris. Il n'est pas tenu compte des disciplines mais de la qualité des dossiers seulement (argument qui expliquerait que les 4 seuls semestres de CRCT disponibles aient tous été attribués à des antiquisants : les dossiers de MCF médiévistes auraient été mal constitués sur l'état de l'art et la faisabilité du projet. Les médiévistes ont également proposé moins de dossiers que les antiquisants). En cas de notations égales, l'ancienneté dans le grade est valorisée. Une attention particulière est donnée aussi à ceux qui sont en phase finale de l'HDR, alors que la sortie d'IUF, de délégation et de chaire d'excellence était au contraire considérée comme une circonstance défavorable à l'attribution. Plus de dossiers sont déposés, plus le nombre de PEDR accordé sera important.

Elodie Lecuppre Desjardin revient sur l'avenir des docteurs, qui paraît préoccupant, problème qui n'est pas réglé par la proposition d'agrégation adaptée aux doctorants. Un texte d'appel a été écrit au sujet de cette situation et sera examiné lors de la réunion du 25 novembre : cet appel porté par toutes les sections du CNU sera ainsi présenté au ministère.

Julie Claustre évoque le suivi de carrière. La 21^e section ne l'a pas effectué jusque là. Un nouveau CNU ayant été élu, le ministère fait pression pour que le CNU travaille sur le suivi de carrière. Depuis le 11 octobre, une circulaire de 12 pages a été envoyée pour lancer cette évaluation, à partir des établissements concernés par la vague C. Une nouvelle application va proposer un formulaire que devront remplir tous les enseignants chercheurs de la vague concernée. La CPU pousse à la réalisation de cette expertise afin de l'utiliser pour l'évolution des carrières au niveau local. En janvier, la 21^e section avait voté contre le suivi de carrière et le 9 juin la procédure a été présentée à la section. La CPCNU a annoncé que l'avis de la section ne contiendrait pas de notation mais une « appréciation littérale » : elle serait constituée d'un avis en deux volets (l'un destiné à l'Enseignant Chercheur et l'autre à l'établissement mais dont l'Enseignant Chercheur serait informé. Ceci va à l'encontre du désir de la section qui ne souhaitait pas que les avis soient transmis aux établissements). Le dispositif serait obligatoire (sauf pour les collègues recrutés depuis moins de 5 ans. Ceux qui doivent prendre leur retraite dans les 4 ans sont également exclus. Là aussi la section y était opposée). L'avis que rend la section ne serait pas contraignant pour les établissements. Elodie Lecuppre souligne le caractère humiliant de la mesure. Et la CPCNU n'a obtenu aucun volant de CRCT ou de promotions

supplémentaires à distribuer, ni aucune possibilité d'obtenir des postes supplémentaires à distribuer.

Christine Barralis rappelle que les rapports envoyés à l'établissement doivent considérer les conditions de travail. Et normalement le ministère doit surveiller la façon dont l'établissement va prendre en compte ces remarques.

Jean-Patrice Boudet demande si la numérisation généralisée pour la transmission des éléments des dossiers est envisagée, comme c'est déjà le cas pour la 22^e section. Élodie Lecuppre dit que la section est candidate à cette dématérialisation, mais il faut attendre qu'un portail soit mis en place : ce ne sera donc pas le cas avant l'année prochaine au mieux.

Jean-Patrice Boudet pose également une question sur le fait que les dossiers soient examinés par un spécialiste et un antiquisant, ce qui n'était pas le cas auparavant. Un regard extérieur est utile, rappelle Elodie Lecuppre, d'autant qu'on remarque tout de même finalement une convergence des avis, et que le CNU précédent agissait ainsi. Philippe Jansen dit que ça n'a pas eu d'incidence significative sur les discussions et les pratiques. Il rappelle que les candidats doivent bien transmettre exactement les mêmes éléments aux deux rapporteurs, sous peine de voir leur dossier rejeté.

Patrick Henriot demande qu'il y ait un effet mémoire sur le fait qu'aucun CRCT n'a été donné en histoire médiévale. Mais Elodie Lecuppre note que les dossiers des médiévistes étaient en moindre nombre, moins bons ou sortaient d'IUF, de délégation, etc. Elle souligne qu'il faut donner un échéancier clair et un bon état de l'art.

Annick Peters-Custot demande s'il y aurait des conséquences pénales attachées au refus de faire examiner son dossier pour le suivi de carrière. Julie Claustre répond que ce n'est pas le cas et que d'ailleurs les géographes et la littérature romane ont déjà dit qu'ils ne feront pas d'évaluation. Pour l'instant, il n'y a pas d'élément contraignant.

Christine Barralis dit que ce dispositif vient de reproches faits aux Enseignants Chercheurs qui refuseraient les règles de la fonction publique dans l'évaluation régulière.

Franck Collard demande le nombre de candidats qui viennent de l'étranger pour la session 2016 du CNU, car on a confié au conseil académique de son université des dossiers de candidats étrangers. Il note qu'en général, ces candidats sont refoulés car on considère qu'ils essaient d'échapper au CNU.

Emmanuel Huertas intervient pour préciser que 55 candidats étrangers européens et 15 hors Europe ont déposé un dossier pour les qualifications comme MCF (18% de dossiers européens (25 dossiers italiens reçus à 56%, puis Espagne, Belgique Grèce. Avec des taux de qualification tout à fait comparables aux dossiers français), 5% hors Europe. 45% des candidats sont qualifiés pour les dossiers européens, et 26% pour les candidats non européens).

Michel Kaplan note que les prochaines élections présidentielles devraient porter au pouvoir des personnels politiques qui sont favorables à la baisse du nombre de fonctionnaires, même dans les domaines où presque tous les agents sont fonctionnaires. C'est pourquoi sans doute, selon lui, il est dangereux de ne pas se soumettre au statut général des fonctionnaires. Les professeurs sont protégés par la constitution, mais le statut des autres est éventuellement en péril. Julie Claustre répond que le problème réside

dans le fait que cela est lié à la modulation des services. Mais Michel Kaplan souligne qu'il faut évaluer quel est le risque le plus grand. Elodie Lecuppre souligne que les promotions et les salaires sont très bas par rapport aux compétences et au niveau de diplômes. Même s'il a lutté contre le décret Péresse, Michel Kaplan note que les promotions sont beaucoup plus nombreuses grâce à celui-ci justement. En revanche, il est vrai qu'en ce qui concerne les congés pour recherche, la France est largement à la traîne.

Le bilan de la mandature du CoNRS (comité national de la recherche scientifique) est fait par Aude Mairey.

200 candidats se présentent par an au CNRS, dont 20 à 25% d'étrangers, pour 8 postes en moyenne ; et pour l'année à venir 5 postes sont annoncés et avec de nombreux coloriages. Un premier bilan statistique des ANR, des ERC, sur les CR mais aussi sur les universitaires a été établi dans le rapport de conjoncture. Les rapports sont accessibles, pour la version courte sur le site du CoNRS, et la version longue sur academia.edu (voir la page d'Aude Mairey). La section 32 a été dépossédée de ses prérogatives sur les délégations (maintenant ce sont les politiques de site qui priment et les avis du CoNRS ne sont plus suivis). De plus, entre 2015 et 2016, le nombre de délégations a été divisé par deux. La situation est très compliquée actuellement puisque la section a deux DAS, et non un seul : un préhistorien et un contemporainiste.

Jean-Patrice Boudet demande si, quand on n'est pas membre d'une UMR, on peut avoir une délégation. C'est possible, à condition de demander un accueil dans une UMR pour la durée de la délégation. La politique de reconduction des délégations est fluctuante.

La présidente évoque enfin la question de la Turquie

À la suite du coup d'État manqué du 19 juillet, un certain nombre de collègues turcs ont été inquiétés. Plusieurs collègues ont demandé ce que faisait la SHMESP : Véronique Gazeau s'est renseignée par divers canaux et a échangé avec Michel Kaplan, Jean-Claude Cheynet, Annick Peters-Custot, Vincent Déroche et avec l'Institut français des études anatoliennes (IFEA à Istanbul), dont le directeur l'a mise en contact avec des chercheurs basés à Lyon.

Jean-Claude Cheynet note que tout ce qui vient de l'étranger est vu avec beaucoup de suspicion et les collègues universitaires turcs sont en partie maltraités justement parce qu'ils sont accusés d'être le 'parti de l'étranger'. Michel Kaplan, Annick Peters Custot, Sophie Métivier et d'autres collègues byzantinistes abondent et indiquent que les collègues turcs leur ont conseillé de ne pas agir.

La Présidente conclut que cette impuissance est accablante mais il semble qu'il n'y ait guère d'autre position raisonnable à tenir.

La séance du matin est levée avant la tenue du comité en début d'après midi.

Celui-ci procède à l'élection du nouveau bureau.

Se présentent : Dominique Valérian au poste de président, Annick Peters-Custot et Aude Mairey aux deux postes de vice-président, Antoine Destemberg au poste de secrétaire général, Joël Chandelier au poste de secrétaire général adjoint, Stéphane Péquignot au poste de trésorier, Alexis Grémois au poste de trésorier adjoint, Didier Panfili au poste de responsable des publications, Esther Dehoux au poste d'adjoint aux publications, Grégory Combalbert au poste de responsable de la communication numérique.

Laurent Morelle et Charles de Miramon sont scrutateurs.

vote

49 votants – en comptant les procurations (sur 66 membres du comité inscrits)

44 bulletins OUI pour l'ensemble de la liste
3 bulletins qui votent (x) pour seulement une partie des candidats (Valérian 1 ; Mairey 1 ; Peters-Custot 0 ; Destemberg 3 ; Chandelier 3 ; Péquignot 3 ; Grémois 1 ; Panfili 1 ; Dehoux 1 ; Combalbert 3)
1 bulletin blanc
1 abstention

L'assemblée générale reprend après la réunion du comité (15h)

Dominique Valérian donne la parole à Arnaud Fossier, pour qu'il évoque la **situation de l'université de Bourgogne**.

Dans cette université, des coupes budgétaires ont été annoncées par la présidence, sans concertation préalable, au début du mois de septembre. Elles atteignent essentiellement la formation, dans toutes les composantes de l'université : 20% en moins, par exemple, pour les sciences dures, 6,7% pour les sciences humaines. La conséquence est que certains cours seront purement et simplement supprimés en 2017 (en histoire, des TD de langue et d'informatique notamment). Parfois des filières entières, comme celle de lettres classiques. Or, cette situation n'est pas spécifique à Dijon, puisque d'autres établissements sont dans la même situation (Lyon, Toulouse, Reims...). La présidence de Dijon a déjà annoncé que 35 000 heures de cours devront disparaître lors des prochaines maquettes (qui entreront en vigueur en 2017).

Arnaud Fossier demande donc aux membres de la SHMESP de lui écrire pour le tenir au courant des situations des autres universités qui connaissent des situations de ce type, ou qui les ont connues dans les dernières années. La mobilisation n'est pas inutile : trois jours avant l'assemblée générale de la SHMESP, le Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne a en partie reculé et, après les avoir supprimés, a de nouveau octroyé 730 000 euros à la formation. Il faut donc fédérer les mobilisations, avec la perspective d'organiser des mini-états généraux, qui pourraient avoir lieu au printemps prochain, à partir des comités de mobilisation locaux. Par ailleurs un recours administratif est envisagé à Dijon, sur la base des maquettes votées et non appliquées en raison des coupes budgétaires.

Dominique Valérian reprend la parole pour présenter le nouveau bureau. Il remercie le bureau précédent, et notamment ceux qui le quittent à l'occasion de son élection ; il remercie particulièrement Véronique Gazeau pour son travail, soulignant qu'elle n'a jamais ménagé son temps ni ses efforts pour faire vivre la SHMESP, pour résoudre les problèmes quand ils survenaient.

Chaque membre du nouveau bureau se présente alors en quelques mots.

Dominique Valérian expose ensuite les grandes lignes de la politique que le bureau espère mener au cours de ce mandat.

Il souligne que les nouveaux statuts et le règlement intérieur permettent de partir sur de nouvelles bases, plus saines. Toutefois, certaines questions soulevées par les discussions n'ont pas été réglées, sur ce qu'on attend de la SHMESP et de son fonctionnement, ce qui a pu alimenter un désintérêt, voire une défiance de certains, qui ont considéré, à tort ou à

raison, que leur parole n'était pas écoutée et qu'il y a eu une confiscation de la parole. Or il tient à rappeler qu'il n'y a pas d'exclusive, que la société est une maison commune, ouverte aux initiatives, qu'elles viennent du bureau, du comité ou des membres, comme ce fut le cas par exemple pour la proposition émanant d'Elodie Lecuppre et du CNU d'enquête sur le niveau initial des étudiants.

Cela suppose, bien sûr, un travail en confiance entre le bureau, le comité et l'ensemble des membres de la société. Le bureau s'engage donc à être à l'écoute des demandes, ou des critiques, qui remonteraient, soit directement soit par l'intermédiaire des membres du comité

Si ces demandes entrent dans le périmètre des compétences de la société, telles que définies dans l'article 2 des statuts, c'est-à-dire la défense de l'intérêt général des études médiévales et des médiévistes, le bureau s'engage à travailler pour trouver des solutions et des réponses, dans la concertation, que ce soit lors des AG ou au cours du reste de l'année, comme dans le cas de la proposition qui vient d'être faite par Arnaud Fossier.

Dominique Valérian souligne toutefois que cela suppose aussi certaines règles de vivre ensemble. Cela peut sembler une évidence, mais les évolutions institutionnelles récentes au sein de l'ESR, comme la raréfaction des postes, qui risque de s'aggraver, ont exacerbé des compétitions qui existaient déjà, avec le but avoué de faire de ces compétitions l'instrument d'une excellence mise à toutes les sauces. Donc, si la SHMESP veut servir collectivement les études médiévales, elle ne doit pas être le lieu d'expression voire d'exacerbation de cette compétition dans laquelle on veut nous enfermer et dont nous reconnaissons tous les effets dévastateurs – mais au contraire un lieu de réflexion et de débats, et s'il le faut d'action collective. Dès lors, la société n'a pas vocation à arbitrer ou à relayer les conflits entre ses membres, conflits scientifiques bien sûr, mais aussi d'autres plus personnels ou institutionnels. La neutralité du bureau suppose qu'il n'intervienne pas pour favoriser tel ou tel, mais pas non plus pour prendre parti contre un ou plusieurs des membres de la société. Cela ne signifie pas qu'il ne doit pas se préoccuper des questions d'éthique, qui doivent être rappelées fermement si nécessaire, mais en restant strictement au niveau du rappel des principes et non du jugement individuel. Il faut donc rappeler que la société n'est pas un tribunal, et n'a pas à se substituer ni aux instances existantes et prévues par la loi en cas de faute, ni aux lieux habituels du débat scientifique.

Dominique Valérian donne ensuite la parole à Véronique Gazeau sur une **affaire de plagiat** qui a fini par concerner la SHMESP.

Depuis 2004, une professeure de management et communication de l'université de Genève a entrepris de traquer le plagiat. Elle a fondé récemment un Institut international de recherche et d'action sur la fraude et le plagiat académiques (le 18 juin 2016 à Genève). Du côté français, Pierre Corvol, Professeur honoraire au Collège de France, a remis à M. Mandon en juin dernier un rapport faisant état de son expertise en la matière, la mentionnant comme experte, même si elle ne figure pas parmi les personnes consultées par Corvol. Par le biais de Lettres d'information, cette professeure livre des informations et notamment cible des dossiers de plagiat avéré. De nombreux membres de la Société abonnés à cette lettre, sans l'avoir demandé, ont reçu il y a plus de deux ans un dossier précis mettant en cause une professeure d'histoire médiévale (Univ. Grenoble). Un membre de notre Société avait déjà demandé à la présidence, avant l'AG de 2014, si la Société avait quelque chose à en dire : il a donc été précisé, à plusieurs reprises, que la

Société n'est pas une instance disciplinaire, ce qui est à nouveau réaffirmé aujourd'hui. Il existe deux instances disciplinaires, au niveau de chaque université et dans le cadre du CNESER (en appel). Des échanges avec une ancienne présidente de l'instance disciplinaire du CNESER ont confirmé que la Société n'a aucune compétence en la matière et n'a pas à être saisie de ce genre de dossier.

Le 8 juin dernier, l'affaire a été relancée par le blog tenu sur le site du Monde par Sylvestre Huet : il accuse le CNU et la SHMESP de pratiquer l'omerta sur le sujet grenoblois. Après réflexion avec le CNU, il a été décidé de ne pas réagir à cette accusation. Toutefois, la professeure de Genève a, depuis juillet 2016, envoyé à la SHMESP (principalement à sa présidente) plusieurs mails, constituant un véritable harcèlement pour que celle-ci reconnaisse le plagiat comme nuisant à l'intégrité scientifique. Il n'a pas été répondu, jusqu'à ce que, suite à un mail du 8 octobre, ait été envoyée par Véronique Gazeau à la professeure de Genève une lettre en recommandé avec accusé de réception (le 17/10), lettre qui indiquait que l'instance disciplinaire pour ces affaires est en première instance l'université et en deuxième instance et appel, l'instance disciplinaire du CNESER. La suite est la lettre d'information 70 qui tente de relancer l'affaire. Selon Véronique Gazeau, le bureau de la SHMESP continue de penser que si le plagiat est répréhensible, il n'a rien à voir avec cette affaire, et qu'il faut donc rester en dehors de cette affaire.

Dominique Valérian rappelle qu'il y a une procédure en cours, mais que les attaques de cet institut ne vont sans doute pas s'arrêter : il faudrait donc que nous ayons une position commune, qui soit équilibrée, c'est-à-dire rappelant que nous condamnons évidemment le plagiat, comme tous les historiens, mais qu'en même temps nous n'avons pas à être une instance disciplinaire, car celles-ci existent et sont prévues par la loi.

Christine Barralis explique avoir été membre du CNESER disciplinaire, et souligne que toute affaire de plagiat est extrêmement complexe et qu'il n'est donc possible de porter un jugement éclairé que dans un cadre juridique clair garantissant les droits de la défense et la légalité de l'instruction, qui sont assurées dans ces instances. Or, la SHMESP ne correspond pas du tout à ça. Pierre Monnet rappelle également que nos statuts ne prévoient nullement une telle fonction.

Geneviève Bühner-Thierry précise qu'une société savante ne doit pas servir de lanceur d'alerte, comme cela est affirmé. Il faut donc continuer à répondre comme on l'a fait, avec une position ferme et claire, quelles que soient les pressions. Émilie Rosenblieh se demande toutefois s'il faut envisager une réponse auprès de la presse. Dominique Valérian explique qu'il avait été décidé de ne pas répondre au blog de Sylvestre Huet, mais qu'il prendra cependant contact avec lui pour expliquer la position de la SHMESP. Aude Mairey rappelle qu'au CNRS il y a aussi une instance, qui a largement réfléchi à cette question ; mais si on veut lancer quelque chose dans la presse il faut envisager plus qu'une motion. Alexis Grelois a déjà vu, depuis qu'il est dans le bureau, des cas de demande « d'excommunication » de collègues par d'autres pour telle ou telle raison : c'est là aussi à éviter.

Franck Collard réaffirme que la SHMESP n'est pas le conseil de l'ordre des médecins, mais qu'il faut faire attention à l'impression produite sur la société en général, qui peut être terrible. Il ne faut donc pas traiter ces accusations à la légère, et le simple mépris de ces affaires est dangereux. Philippe Jansen souligne que le bureau est tout à fait fondé à prendre des positions de principe et ne doit pas se poser en instance judiciaire, mais qu'il ne faut pas hésiter à faire des communiqués de presse, à partir du moment où une affaire

est sur la place publique, pour rappeler les positions de principe et le rôle de la SHMESP. Annick Peters-Custot propose que notre éventuelle réponse ne soit pas adressée à cet institut, mais être plus large. Anne-Marie Helvétius rappelle que la SHMESP n'est pas seule visée dans ce genre d'affaire, et ne conseille pas un communiqué de presse. Nous ne sommes pas une société savante, mais une société professionnelle, sous la tutelle du ministère, il faudrait donc peut-être se tourner vers le ministère pour lui signaler les attaques dont la SHMESP est la cible.

Dominique Valérian propose une motion qui sera publiée sur le site de la SHMESP et ailleurs, pour rappeler nos principes :

La SHMESP rappelle qu'elle condamne fermement, comme tous les historiens, le plagiat académique. Association loi 1901, elle n'a cependant ni l'autorité ni la légitimité pour se substituer aux instances régulièrement prévues par la loi, qu'elles soient locales ou nationales, pour juger de ces manquements à l'éthique.

Cette motion est mise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Dominique Valérian se propose d'introduire ensuite 4 points, qui sont autant de chantiers que le bureau veut lancer.

Le premier point concerne une **réflexion sur la fonction et le rôle de la SHMESP**, dans le cadre du 50^e anniversaire à l'AG de l'automne 2017. Stéphane Péquignot présente la proposition. Il s'agirait, à travers un questionnaire donnant la parole à tous, de s'interroger sur le rôle et la fonction de notre société dans un environnement très différent de celui de sa création. Ce questionnaire permettrait de préparer un débat, d'identifier des problèmes, de recevoir des propositions. Il sera élaboré dans les prochaines semaines. Parmi les pistes de réflexion envisagées : 1) s'interroger sur le rôle et la place des congrès ; 2) comment remobiliser les membres qui se sont écartés de la société (jeunes et retraités, notamment) ; 3) quel peut être le rôle de la Société dans un environnement de de la recherche et de l'enseignement supérieur profondément transformé.

Geneviève Bühner-Thierry rappelle qu'en fait le dépôt des statuts de la Société date de 1969, même si des réunions ont eu lieu avant. En 1967 a été rédigé un [projet de création de la SHMESP](#), qui en a posé les bases.

Amélie De Las Heras propose aussi d'envoyer ce questionnaire à ceux qui ne font pas partie de la Société, justement pour avoir des avis de personnes éloignées de la SHMESP. Franck Collard note du reste que la baisse de 20% du nombre des cotisants correspond à une situation identique à l'APHG. Dans cette dernière association, une solution a été de rendre la première année d'inscription gratuite. Cela pourrait être une solution, mais il faut voir si c'est possible. Alexis Grémois répond que c'est tout à fait possible financièrement, mais qu'il faudrait aussi pousser les directeurs de thèse à parrainer leurs doctorants.

Elodie Lecuppre suggère de peut-être lier l'adhésion à la remise du volume des actes, en augmentant le prix. Toutefois Philippe Jansen indique que cela peut poser un problème

juridique et comptable, et Alexis Grélois indique que cela correspond à un budget de 8 à 9 000 euros, ce qui est beaucoup.

Cécile Treffort propose de réfléchir à l'articulation avec d'autres disciplines (archéologues, littéraires, etc.). Ces collègues très intéressés, il faudrait peut-être penser à les associer plus étroitement à la SHMESP. De son côté, Émilie Rosenblieh propose que la place de l'enseignement devrait être plus importante dans la réflexion au sein de la SHMESP. De fait, Sylvie Joye affirme qu'il faut faire un choix entre deux modèles : ou bien regrouper les médiévistes au sens large, ou bien seulement les historiens – ce qui est le choix de la SHMESP, mais c'est aussi lié au fait que les archéologues ou les autres ne répondent pas aux invitations de rejoindre la société quand nous les leur en faisons.

Dominique Valérian demande si on doit voter cette exonération de cotisation pour la première année dans la société ; mais Laurent Morelle souligne que son coût est faible et qu'il ne faut pas donner l'impression de la brader, et Christine Barralis propose plutôt de prendre le temps d'y réfléchir, pour prendre une décision l'année prochaine, ce qui est accepté. En tous cas, comme le dit Pierre Bauduin, lancer cette réflexion convaincra sans doute plusieurs anciens membres à revenir.

Dominique Valérian propose, dans ce cadre, que pour la prochaine question mise aux concours, des dossiers de CAPES-agrégation, sur le modèle de ce qui a été fait pour la question sur l'Islam, soient constitués. Il faudra bien sûr toujours être vigilant sur la diffusion de ces dossiers, mais c'est une bonne chose de continuer ce qui a été fait, et c'est une manière de montrer l'utilité de la Société pour tous.

Geneviève Bühner-Thierry souligne qu'une difficulté est que cette préparation ne concernera que l'agrégation, or il y a finalement moins d'universités qui préparent l'agrégation que le CAPES. Un compte est effectué, et à partir des seuls présents on compte au moins une vingtaine de préparations, ce qui est conséquent et justifie donc la rédaction des dossiers.

Le second chantier que le bureau voudrait lancer concerne la **place de l'histoire médiévale dans la société et les médias**, présenté par Aude Mairey. Il y a là terrain à (re)conquérir, ce qui suppose d'accepter de s'ouvrir à d'autres espaces d'expression et de s'y adapter. Il s'agit d'un sujet auquel A. Mairey réfléchit depuis longtemps, en lien notamment avec Menestrel qui s'est réuni il y a deux semaines sur cette question, montrant que la place de l'histoire médiévale parmi les différentes périodes historiques était, sur les radios francophones, de 10% seulement. Un autre problème est aussi celui du traitement des médiévistes par les médias, même sérieux. L'idée serait donc de renforcer les liens avec Menestrel, en produisant un site de référence, plus axé vers le grand public, avec des pages de décryptage, d'actualité, ou sur des œuvres d'arts liées au Moyen Âge, le tout fait par des médiévistes, avec signature. Pour la SHMESP ce serait quelque chose où chacun pourrait contribuer à sa manière, en étant un outil de réactivité mais aussi proposant du contenu sur le fond.

Sur la question de l'enseignement, Didier Panfili souligne qu'au lycée la place de l'histoire médiévale est très réduite, mais il y a tout de même des initiatives qui existent et il faudrait les faire connaître et les diffuser, en tous cas les développer, car il y a une forte attente.

Philippe Jansen souligne que dans beaucoup d'universités il y a des membres de la SHMESP qui ont ce genre de contact et participent aux formations permanentes pour les professeurs de l'enseignement secondaire. Faire sur le site une rubrique pour signaler ce genre d'initiatives, en montrant des exemples de ce qui se fait, serait une excellente idée. Christine Barralis rappelle le problème de l'agrégation interne, qui est gérée par les rectorats qui parfois ne font pas du tout appel à des universitaires. De son côté, Franck Collard explique qu'un autre moyen de maintenir le lien est de s'engager dans le tutorat universitaire des nouveaux certifiés des masters MEEF. Grégory Combalbert conclut que tout cela nécessiterait de faire un bilan au niveau national, car la situation n'est pas la même partout.

Une première étape pourrait être l'amélioration du site de la Société et la communication extérieure. Grégory Combalbert suggère de se poser quelques questions, pour ce que l'on veut faire du site notamment. Des stratégies très différentes existent entre les différentes sociétés équivalentes à la nôtre : certaines sont par exemple sur les réseaux sociaux, d'autres sont plus traditionnelles dans leur stratégie de communication. Notre site donne l'impression de s'adresser uniquement aux sociétaires, à la différence des modernistes par exemple, où le site est connecté aux réseaux sociaux ce qui permet de valoriser ce qui se fait en histoire moderne. Il faut donc lancer une réflexion sur toutes ces questions.

Un troisième point concerne la **place de la formation en histoire médiévale dans l'université** et de ses débouchés pour les étudiants. Joël Chandelier propose de lancer une enquête sur le devenir professionnel des étudiants d'histoire en master recherche. Il s'agirait de faire remonter les informations de chaque université pour avoir une visibilité et disposer de données et d'arguments à faire valoir, car souvent les débouchés des masters recherche sont présentés comme inexistantes, alors que c'est faux. Il ne s'agit pas de faire une étude globale, mais simplement en médiévale, pour défendre la spécificité et la nécessité de ces études.

Danièle Sansy explique que le master recherche en histoire a été supprimé dans l'université du Havre, et ce malgré des chiffres qui sont bons : tous les masters SHS en recherche sont aujourd'hui remis en cause. Elodie Lecuppre souligne que cette situation dépasse le cadre du master : ainsi les bourses doctorales sont de plus en plus liées à des bourses régionales qui sont en fait des enquêtes pour la région, et non de la vraie recherche.

Le quatrième et dernier chantier concerne la question des docteurs sans poste et des doctorants. Dominique Valérian affirme que ce sera la priorité de ce mandat. Pour cela, il propose la constitution d'une commission, prévue par les nouveaux statuts, et qui pourra servir de modèle pour d'autres futures commissions éventuelles.

Annick Peters-Custot se propose de lancer cette commission dès maintenant. Elle rappelle les difficultés des docteurs qui n'ont pas de poste, qui ne sont pas aidés voire empêchés de faire de la recherche. Une quantité de problèmes se posent, pratiques, de détail ou plus fondamentaux ; or, il est très important que les docteurs sans poste continuent à faire de la recherche : c'est une richesse pour l'Éducation nationale, mais aussi pour nous comme médiévistes.

Une première démarche a été faite par Fanny Madeline et Amélie De Las Heras, qui ont rédigé, avec le soutien de trois sociétaires, une lettre qui a été cosignée par le bureau pour montrer que nous sommes tous sensibilisés à cette question.

Dominique Barthélémy se demande pourquoi la qualification au CNU n'est pas définitive. Elle devrait l'être toujours. Peut-être que ce n'est pas à la Société d'en décider, mais c'est assez choquant et c'est un point sur lequel on pourrait insister. Elodie Lecuppre rappelle toutefois que la requalification est quasiment automatique. Emmanuelle Vagnon indique qu'une autre mesure serait de trouver un moyen de valoriser la thèse dans le secondaire : actuellement, cela ne rapporte aucun point. Amélie De Las Heras rappelle qu'il y a aussi des blocages simples à lever au niveau des laboratoires et des universités, il faudrait généraliser les solutions locales trouvées (statut de chercheur associé, etc.)

Annick Peters-Custot constate qu'il y a beaucoup de propositions mais que justement ce sera le travail de la commission de les rassembler. Elle lance un appel aux volontaires pour un premier noyau de commission. Se proposent d'ores et déjà Sumi Shimahara, Esther Dehoux, Amélie De las Heras, Elodie Lecuppre, Isabelle Guyot-Bachy, Emmanuelle Vagnon, Didier Panfili et Isabelle Bretthauer, auxquels il faut ajouter Fanny Madeline (absente à l'AG) et Franck Collard, qui se propose de faire le lien avec l'APHG

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est close à 17h
Les sociétaires sont invités à se rassembler autour d'un pot.

Comité de la SHMESP 2016-2019
Élection du 22 octobre 2016

Institution	Nom du représentant
Aix-Marseille	Jean-Baptiste Delzant
Albi	Sandrine Victor
Amiens	Pascal Montaubin
Angers	Thomas Deswarte
Antilles	
Artois	Alain Provost
Avignon	Paul Payan
Bordeaux-Montaigne	Frédéric Boutouille
Brest	Yves Coativy
Bretagne-Sud	Éric Limousin
Caen Normandie	Laurence Jean-Marie
Casa de Velázquez	Laurent Callegarin
Cergy-Pontoise	Valérie Toureille
Chambéry (Université Savoie Mont-Blanc)	Laurent Ripart
Clermont-Ferrand	Olivier Bruand
CNRS	Marie-Laure Derat Charles de Miramon
Collège de France	Patrick Boucheron
Corte	Vannina Marchi van Cauwelaert
Dijon	Arnaud Fossier
École française de Rome	Pierre Savy
EHESS	Marie-Anne Polo de Beaulieu
École nationale des chartes	Olivier Canteaut
ENS Lyon	Sylvain Parent
ENS Ulm	François Menant
EPHE	Patrick Henriot
Évry	Federica Masè
Franche Comté (Besançon)	Emilie Rosenblieh
Grenoble-Alpes	Ilaria Taddei
Institut Franco-Allemand de sciences historiques et sociales (IFRA-SHS) de Francfort	Pierre Monnet
IRHT	Marlène Hélias-Baron
La Réunion	Serge Bouchet
La Rochelle	Mathias Tranchant
Le Havre	Danièle Sansy
Le Mans	Vincent Corriol
Lille3	Élodie Lecuppre-Desjardin
Limoges	Anne Massoni
Littoral Côte d'Opale (Boulogne-sur-Mer)	Alban Gautier
Lorraine (Metz)	Christine Barralis
Lorraine (Nancy)	Isabelle Guyot-Bachy
Lyon 2	Laurence Moulinier
Lyon 3	Jean Thibault
Montpellier	Thomas Granier
Mulhouse	Myriam Chopin
Nantes	John Tolan
Nice	Michel Lauwers
Nîmes	Isabelle Ortega
Nouvelle Calédonie	Dominique Barbe

Orléans	Chantal Senséby
Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Geneviève Bühler-Thierry
Paris-Sorbonne	Élisabeth Crouzet Pavan
Paris 7 Diderot	Maaïke van der Lugt
Paris 8	Anne-Marie Helvétius
Paris 13	Andreas Sohn
Paris-Est Créteil	Jacques Paviot
Paris-Est-Marne-la-Vallée	Jens Schneider
Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense	Franck Collard
Pau et Pays de l'Adour	Véronique Lamazou-Duplan
Perpignan	Claude Denjean
Poitiers	Cécile Treffort
Reims	Sylvie Joye
Rennes 2	Emmanuel Grélois
Rouen	Alexis Grélois
Saint-Étienne	Thierry Pécout
Strasbourg	Laurence Buchholzer
Toulouse 2	Laurent Macé
Tours	Christine Bousquet
Valenciennes-Hainaut-Cambrésis	Fabrice Guizard
Versailles-Saint-Quentin	

Bureau de la SHMESP 2016-2019
Élection du 22 octobre 2016

Dominique Valérian (Université Lyon 2) : Président
Annick Peters-Custot (Université de Nantes) : Vice-présidente
Aude Mairey (CNRS) : Vice-présidente
Antoine Destemberg (Université d'Artois) : Secrétaire général
Joël Chandelier (Université Paris 8) : Secrétaire général adjoint
Stéphane Péquignot (EPHE) : Trésorier
Alexis Grélois (Université de Rouen) : Trésorier adjoint
Didier Panfili (Université Paris 1) : Responsable des publications
Esther Dehoux (Université Lille 3) : Responsable adjoint aux publications
Grégory Combalbert (Université de Caen-Normandie) : Responsable de la communication numérique